



Evolution de l'Accès des Tiers aux Réseaux de Transport de gaz naturel (ATRT 8)

au 1^{er} avril 2024

(Délibération de la CRE du 14 décembre 2023 – n° N°2023-360)

Les tarifs de l'ATRT ont pour objectif d'assurer un revenu aux Gestionnaires des Réseaux de Transport de gaz (GRT). L'ATRT intègre dans son calcul :

- les **charges d'exploitation** des GRT, qui couvrent le fonctionnement et la maintenance des réseaux,
- les **charges de capital** des GRT, qui couvrent notamment les investissements réalisés et leur amortissement.

L'ATRT 8 est fixé pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2024.
Le tarif d'accès au réseau de transport de gaz est révisé tous les ans au 1^{er} avril.

Ces évolutions tarifaires sont réglementaires et valables pour tous les fournisseurs de gaz naturel. Elles varient selon les caractéristiques du site (localisation, profil...).

L'ATRT 8 contribue aux 4 enjeux suivants :

- La maîtrise des coûts des GRT
- L'injection du biométhane et développement des gaz renouvelables et bas carbone
- Le bon fonctionnement du marché de gros du gaz
- La capacité d'adaptation aux évolutions de court et long terme

DE L'AGILITÉ POUR VOS ÉNERGIES

Les tarifs sont fondés sur un découpage du territoire en zones d'équilibrage en fonction des congestions physiques sur le réseau :

- **GRTgaz** a fusionné les zones d'équilibrage Nord et Sud au 1er novembre 2018.
- **Teréga** gère la zone Sud-ouest.



Définition des composantes entrant dans le calcul de l'ATRT :

$$\text{ATRT} = \text{Capacité de transport} * (\text{TCS} + \text{TCR} * \text{NTR} + \text{TCL}) + \text{TS}$$

- **Capacité de transport** (Capacité Journalière Normalisée) = CAR * Coefficient Zi * Coefficient A
- **Modulation Hivernale** = Capacité de transport – (CAR/365)
- **Terme tarifaire de stockage** : publication de la CRE résultant des enchères de stockage
- **TS** : produit du terme tarifaire de stockage et de la modulation Hivernale
- **TCS** : Terme de Capacité de Sortie du réseau principal applicable à la souscription de capacité journalière aux points de sortie du réseau principal
- **TCR** : Terme de Capacité de Transport sur le réseau régional, applicable à la souscription de capacité journalière de transport sur le réseau régional
- **NTR** : Niveau de Tarif Régional (fonction de la localisation du PITD – compris entre 0 et 10)
- **TCL** : Terme de Capacité de Livraison applicable à la souscription de capacité journalière de livraison à un point de livraison

CAR : Consommation Annuelle de Référence

Coefficient Zi : dépend de la station météo et du profil de consommation

Coefficient A : dépend du gestionnaire de réseau de transport (GRT) et de distribution (GRD)

DE L'AGILITÉ POUR VOS ÉNERGIES

Entreprises: **N°Cristal 0969 397 002**

APPEL NON SURTAXE

Pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, les tarifs sont les suivants :

(€/MWh/jour par an)		Date d'effet	GRTgaz	Teréga	
Acheminement sur le réseau principal	TCS	ATRT8	Avril 2024	124,42	
		ATRT7	Avril 2023	95,20	
			Avril 2022	93,25	
			Avril 2021	93,56	
			Avril 2020	94,73	
		ATRT6	Avril 2019	91,78	
			Avril 2018	90,33	
			Avril 2017	89,44	
			Avril 2016	99,93	
		Acheminement sur le réseau régional	TCR	ATRT8	Avril 2024
ATRT7	Avril 2023			84,29	84,79
	Avril 2022			82,62	82,52
	Avril 2021			83,19	80,78
	Avril 2020			84,53	79,77
ATRT 6	Avril 2019			83,43	79,64
	Avril 2018			77,91	75,78
	Avril 2017			74,30	71,84
	Avril 2016			72,07	68,94
TCL	ATRT8			Avril 2024	52,62
	ATRT 7		Avril 2023	49,52	55,52
			Avril 2022	48,54	54,04
			Avril 2021	48,87	52,89
			Avril 2020	49,66	53,23
	ATRT 6		Avril 2019	49,01	52,15
			Avril 2018	45,77	49,62
			Avril 2017	43,65	47,04
Avril 2016			37,96	33,84	

Le Coefficient A : Période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

GRT	GRD	Zone d'équilibrage	Type de gaz	A
GRTgaz	GrDF	GRTgaz	H/B	1,181
Teréga	GrDF	Teréga	H	1,305

Le Coefficient Zi :

- 35 stations météo réparties sur les 3 zones climatiques (H1, H2 et H3)
- 9 profils de consommation (à relevé semestriel ou mensuel ou journalier)

Profils de consommation (répartition de la consommation d'un point de comptage et d'estimation) de P011 (très petit consommateur) à P019 (très gros consommateur en hiver).

La liste des coefficients Zi est disponible sur :

<https://concertation.cre.fr/document/open/table-capacites-normalisees-avril24-mars25-xlsx>

DE L'AGILITÉ POUR VOS ÉNERGIES

Exemples de calcul de l'ATRT sur les réseaux de transport selon un profil et une CAR identiques

Rappel des formules de calcul :

- $ATRT = \text{Capacité de transport} * (\text{TCS} + \text{TCR} * \text{NTR} + \text{TCL}) + \text{montant TS}$
- $\text{Capacité de transport} = \text{CAR} * \text{Coefficient Zi} * \text{Coefficient A}$

	GRTgaz		Teréga
Station météo	Nantes	Nice	Perpignan
Profil	P17		
CAR	300 000		
Coefficient Zi	0,011014007	0,007807691	0,008336204
Coefficient A	1,181	1,181	1,305
Capacité de transport	3,90226	2,76626	3,26362
TCS	124,42 €		
TCR	96,38 €		102,60 €
NTR	1	7	6
TCL	56,62 €		67,18 €
Terme tarifaire de stockage	139,07 €		
Montant TS	428,38 €	270,40 €	339,57 €
Montant ATRT	1 510,95 €	2 637,49 €	2 973,97 €

DE L'AGILITÉ POUR VOS ÉNERGIES